

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 18/12/2024 - 14475 - 2022 B 01938 - 918 075 490 - AB 84 INVEST

AB 84 INVEST
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : 814 chemin des Blancas 84250 LE THOR
918 075 490 RCS Avignon

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 DECEMBRE 2024

L'an 2024,
Le 11 décembre,
A 18 heures,



Les associés de la société AB 84 INVEST se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, 814 chemin des Blancas 84250 Le Thor.

Sont présents :

- Monsieur Aurélien BANQ, titulaire de 50 parts sociales
- Monsieur David ALLIBERT, titulaire de 50 parts sociales

Total des parts des associés présents : 100 parts sur 100 parts composant le capital social.

La séance est présidée par M. Aurélien BANQ, président de ladite société

ORDRE DU JOUR

- Rémunération du Président

Résolution unique

Les associés décident que M. Aurélien BANQ, président de ladite société ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président à compter de son immatriculation, et ce, jusqu'au 31/12/2024.

De ce fait, M. Aurélien BANQ n'a perçu aucune rémunération sur l'année 2022, 2023 et 2024.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 18 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les associés.

Monsieur Aurélien BANQ
Président

Monsieur David ALLIBERT
Directeur Général

A stylized signature of Aurélien Banq, consisting of a circle with a horizontal line through it and some additional strokes.

A handwritten signature of David Allibert, written in a cursive style.

AB 84 INVEST
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : 814 chemin des Blancas 84250 LE THOR
918 075 450 RCS Avignon

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 DECEMBRE 2024

L'an 2024,
Le 11 décembre,
A 18 heures,

Les associés de la société AB 84 INVEST se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, 814 chemin des Blancas 84250 Le Thor.

Sont présents :

- Monsieur Aurélien BANO, titulaire de 50 parts sociales
- Monsieur David ALLIBERT, titulaire de 50 parts sociales

Total des parts des associés présents : 100 parts sur 100 parts composant le capital social

La séance est présidée par M. Aurélien BANO, président de ladite société

ORDRE DU JOUR

Rémunération du Président

Résolution unique

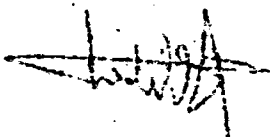
Les associés décident que M. Aurélien BANO, président de ladite société ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président à compter de son immatriculation, et ce, jusqu'au 31/12/2024.

De ce fait, M. Aurélien BANO n'a perçu aucune rémunération sur l'année 2023, 2024 et

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 18 heures 30

De tout ce qui dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les associés

Monsieur David ALLIBERT
Directeur Général



Monsieur Aurélien BANO
Président

